Tk Elevator France Contrat d'entretien des ascenseurs, monte-charge et plateforme dans les différents bâtiments municipaux.

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De reconduire les contrats d'entretien avec la société TK ELEVATOR FRANCE ZI de la Pilaterie 1^{er} rue des Châteaux ZI de la Pilaterie. 59700 MARCQ-EN-BAROEUL, pour les ascenseurs, monte-charge et plateforme installés dans les bâtiments municipaux ci-dessous :

- ⇒ Salle des Fêtes Hôtel de Ville plateforme élévatrice pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 567.83 € HT soit 681.39 € TTC.
- ⇒ L'ascenseur de service Hôtel de Ville pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 2 418.18 € HT soit 2 901.81 € TTC.
- ⇒ Restaurant scolaire Notre Dame monte –charge pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 697.56 € HT soit 837.07 € TTC.
- ⇒ Centre Social Henri Martel ascenseur pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 1 686.66 € HT soit 2 023.99 € TTC.
- ⇒ Espace culturel Georges Prêtre ascenseur pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 1 833.21 € HT soit 2 199.85 € TTC.

La durée du contrat initiale est d'un an renouvelable trois fois par reconduction conformément à l'Article 2112-5 du Code de la Commande Publique.

Fait à WAZIERS, le 22 mai 2024 Le Maire, Laurent DESMONS

